Image not found or type unknown

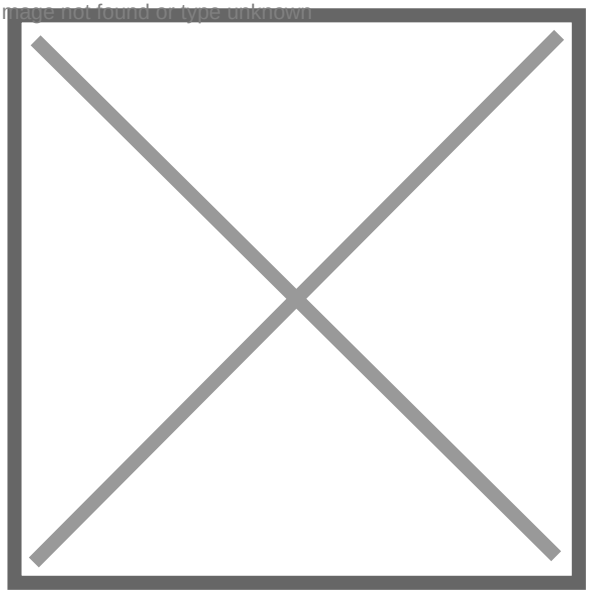

Risque juridique suite à une bagarre (nez cassé)

Par **zazou51**, le **07/01/2011** à **11:04**

Bonjour,

Suite à une altercation entre ma femme et un autre couple en bas de notre domicile. ma femme, apeurée m'a téléphoné pourlui venir en aide. Quand je suis descendu, j'ai vu un homme lui crier dessus avec insultes et menaces je lui ai donc crié d'arreter puis il s'est approché de moi l'air menacant je l'ai donc poussé une première fois en l'avertissant mais il est revenu à la charge très près de moi, je me suis donc senti menacé et je lui ai asséné un coup de tete ce qui l'a fait saigné du nez.
Ma question est de savoir ce que je risque désormais puisque les policiers sont venus chez moi et m'ont dit que je recevrai une convocation au commissariat
Dois je prendre un avocat dès maintenant
Merci de votre réponse

Par **billet**, le **07/01/2011** à **11:51**

Bonjour,
tout dépendra de l'ITT de la victime.

inférieure à 8 jours : contravention
supérieure à 8 jours : délit

Cordialement

Par **zazou51**, le **07/01/2011** à **11:52**

Bonjour,

Merci de votre réponse
Pensez vous que je dois prendre un avocat dès maintenant

Par **billet**, le **07/01/2011** à **11:55**

Dans l'immédiat, et même si vous êtes placé en garde à vue (dans le cas d'un délit), l'avocat n'aura pas accès à la procédure.

Attendez de voir l'infraction susceptible d'être relevée à votre encontre (contravention ou délit) et vous aviserez après.

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés